Trente-huitième Année — N° 179 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 28 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28 à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 27 JUIN 1893.

LE BUDGET DE 1894

M. Antonin Dubost vient de déposer son rapport sur le budget général de l'exercice 1894. Comme on devait s'y attendre, ce budget n'est même pas un budget d'attente, mais un simple budget d'expédients. Il est ce qu'il devait être à la veille des élections générales, alors que la Chambre n'a plus, ni le temps matériel, ni la liberté d'esprit nécessaires pour s'occuper de choses sérieuses. De réformes financières, il ne pouvait être question : aussi s'est-on contenté de boucler tant bien que mal le budget de 1894 et de lui donner sur le papier une apparence d'équilibre.

On sait que le budget de 1893 a été réglé, par la loi du 28 avril, à 3,357,197,132 fr.; le gouvernement proposait pour 1894 le chiffre de 3,437,251,104 fr., soit une augmentation de 80,053,972 fr. de dépenses nouvelles. Après avoir opéré quelques réductions dans les dépenses et majoré certaines recettes futures, la commission du budget a réglé le budget de la façon suivante : dépenses, 3,438,251,969 f.; recettes, 3,438,926,876 fr.; soit un excédent de recettes de 674.907 fr.

Si encore cet infime excédent de 674,907 fr. était réel, si toutes les dépenses avaient été consciencieusement incorporées dans le budget, la commission n'aurait pas perdu son temps. Mais point. Dans cette somme colossale 3,438,251,969 francs ne figure pas la somme de 50,807,000 fr., montant des arriérés dus depuis la suppression des comptes d'exploitation partielle à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée ; ne figurent pas non plus les obligations à court terme, émises par le Trésor précisément pour le payement des garanties d'intérêt antérieures à l'incorporation de cette dépense au budget ordinaire et venant à échéance en 1894 pour une somme de 149,859,110 francs. Ces obligations s'élèvent à la somme de 207,355,110 francs, payables : 149,859,110 francs en 1894 et 57,496,000 francs en 1895.

Déjà, en 1893, l'échéance de 163 millions n'a pu être payée tout entière à l'aide des ressources libres. Une somme de 113 millions a été imputée sur les excédents de 1890 et de 1891; mais pour la différence de 50 millons il a fallu faire appel aux ressources de la Dette flottante. Il en sera de même en 1894, car l'ère des déficits a fait place aux excédents.

Déjà, à l'époque de l'année où nous sommes parvenus, les moins-values constatées dans le rendement des impôts s'élèvent à 25 millions, et les crédits supplémentaires votés dépassent 50 millions. Aussi la commission propose-t-elle d'autoriser « le ministre des finances à pourvoir au remboursement des obligations échues, au moyen d'une émission d'obligations de même nature dont l'échéance ne pourra dépasser l'année 1900 ».

Augmentation des impôts, impossibilité de faire face aux dépenses ordinaires avec les ressources ordinaires, nécessité de proroger les échéances des obligations sexennaires, diminution constante des ressources, telle est, résumée à grands traits, la situation financière telle que l'a faite la Chambre élue en 1889. D'aucuns trouveraient cette situation au moins inquiétante. M. Dubost, lui, au contraire, la trouve exceptionnellement favorable, et il s'efforce de faire partager aux autres la confiance dont son âme déborde. « Le produit de la conversion, écrit-il, procurera à nos budgets futurs l'élasticité dont ils auront besoin.»

Cependant l'allégresse de M. le rapporteur général n'est pas sans quelques nuages. On n'a pu s'empêcher de faire allusion à certains points noirs que des esprits chagrins s'obstinent à signaler à l'horizon. « Nous dépensons trop, Messieurs », s'écrie-t-il en manière de *mea culpa*. C'est d'un bon sentiment, mais l'aveu est aussi tardif qu'inattendu. D'ailleurs, il ne faudrait pas se hâter de prendre cette réserve au sérieux : il s'agit d'une question de pure forme. Depuis vingt ans tous les rapporteurs généraux du budget ont dit comme M. Dubost : « Nous dépensons trop. » Autant en a emporté le vent. La Dette publique s'est toujours accrue et les dépenses annuelles ont toujours augmenté. La Chambre actuelle a contribué pour une large part à cette formidable augmentation. Il ne lui reste plus le temps de s'amender et de réparer ses fautes. La Chambre qui lui succédera sera-t-elle moins imprévoyante et plus clémente au contribuable ?

MINISTRE RADICAL & PRÉFET MODÉRÉ

Paris, 26 juin. — Nous avons dit hier que M. Dupuy président du conseil, travaillait ferme depuis la séance de jeudi à une concentration radicale. Voici un fait qui vient à l'appui de ce que nous annoncions.

Le 19 courant, un sénateur de Seine-et-Oise, M. Maret, écrivait au comité d'organisation du banquet annuel anniversaire de Hoche, qui a eu lieu dimanche dernier à Versailles, qu'il ne se rendrait pas à l'invitation qu'il avait reçue en raison de ce que plusieurs conseillers généraux, d'opinion modérée, conviés l'an dernier, avaient été éliminés cette fois-ci.

L'organe du comité avait écrit que les organisateurs, cette fois, avaient voulu éviter la présence de certains intrus (sic).

Bref, M. Maret, qui est président du conseil général, se plaignait vivement que les invitations aient été restreintes à une catégorie de républicains.

Le Président du Comité répliqua que les très-républicains, devaient avant d'être admis à cette fête, donner des preuves irrécusables de leur républicanisme.

Mais voici où l'affaire devient surtout intéressante et indique bien le revirement d'intentions et de faits qui se produit depuis trois ou quatre jours, chez nos gouvernants.

Mercredi, c'est-à-dire avant la séance des documents, M. Bargeton, préfet de Seine-et-Oise, se rendit auprès du président du Conseil pour blâmer l'attitude du comité d'organisation, attitude qui pouvait, disait-il, compromettre la majorité républicaine dans le département.

M. Dupuy opina dans ce sens, et prescrivit au préfet de ne pas assister au banquet.

Cette consigne fut connue à Versailles vendredi soir, après la séance des documents, et une délégation du comité accourut place Beauveau pour protester. L'immuable président du conseil n'hésita pas, et, après l'audition des délégués, il télégraphia au préfet de représenter le gouvernement au banquet.

Le préfet égaré, répondit par une autre dépêche d'observations et le ministre ayant alors envoyé un ordre formel, M. Bargeton donna sur l'heure sa démission qui fu tacceptée.

Il nous reste à ajouter que la moyenne d'opinion en Seine-et-Oise, est nettement modérée, que le ralliement à la République y a recueilli relativement des adhésions; mais M. Dupuy voulait donner des gages à la radicaille du Parlement et de Paris et comme on l'a vu, il n'a pas hésité à le faire, toujours dans le but que nous indiquions hier.

A la Commission des Douanes

LE RÉGIME DES PÉTROLES

Paris, 26 juin. — On sait, et nous en avons parlé à maintes reprises, qu'un traité a été conclu avec la Russie, *en ce qui concerne le régime des pétroles.*

La commission des douanes a eu à s'occuper de la question aujourd'hui.

Il semble résulter de ce premier contact que le projet du gouvernement n'est pas disposé à accorder à la Russie des *faveurs particulières; elle estime que la Russie* importe chez nous des pétroles raffinés seulement, tandis que l'Amérique importe en plus grande quantité ses pétroles bruts qui alimentent nos raffineries françaises.

Abaisser les droits sur les premiers, sans toucher aux *seconds, serait créer pour les raffineries du pays une si*tuation dangereuse.

La commission incline donc à abaisser les droits sur les tarifs des pétroles raffinés de provenance russe et à un abaissement similaire sur les pétroles bruts de provenance américaine.

Elle entendra demain certains raffineurs.

Cette question touche d'assez près à nos relations extérieures et à nos rapports avec la Russie, pour ne pas être d'une importance extrême, c'est à ce titre que nous signalons le courant qui prédomine dans la commission des douanes.

La commission s'est en outre occupé de la proposition de MM. Déroulède, du Jouffrey-D'Abbans tendant à la suspension des droits de douane sur les maïs, orges et avoines.

M. Thomson, rapporteur, donne connaissance des avis défavorables émis sur ce point par les sociétés agricoles, et ajoute qu'il faut maintenir la fixité du régime economique. La commission a adopté ces conclusions.

L'AFFAIRE DE SIAM

Londres, 26 juin. — Une dépêche de Bangkok, en date d'aujourd'hui, annonce que la présence de la flotte française au cap de Saint-James est regardée ici comme une menace envers le Siam.

On attend le blocus de la côte et l'envoi de canonnières au Meinam.

Aucun ultimatum n'a été reçu jusqu'ici.

Une grande agitation règne parmi les résidents européens.

Une autre dépêche de Bangkok, en date d'hier, annonce que dans le but de maintenir la sûreté publique dans le Siam, le ministre anglais à Bangkok a averti la *Free-Press*, journal du Siam, de modifier son langage antisiamois.

Paris, 26 juin. — M. Delcassé vient de recevoir de M. de Lanessan le télégramme suivant, qui confirme la trahison de Konkiec et fait connaître les circonstances dans lesquelle elle s'est produite :

« Haï-Phong, 25 juin.— Le résident Luce vient d'arriver; il m'a confirmé tous les renseignements et toutes les appréciations que je vous avais télégraphiés, d'après lui, relativement à l'assassinat de l'inspecteur Grosgurin et au massacre de son escorte.

« Voici comment les faits se sont passés : En abandonnant son poste de Cammon, le mandarin siamois remit à M. Luce une lettre où il disait en substance : « Puisque je suis obligé de quitter ce poste, je vous le remets, ainsi que tout son territoire, et plus tard nos deux gouvernements décideront d'après les cartes à qui doit appartenir ce pays. »

» M. Luce fit réunir lui-même les éléphants nécessaires pour transporter le mandarin siamois et ses bagages, et annonça à ce dernier qu'il lui donnerait une escorte de vingt hommes commandés par l'inspecteur Grosgurin pour le protéger contre la vengeance des habitants dont il était détesté.

» Pendant les deux premiers jours de la route, la conduite du mandarin siamois fut convenable, mais l'inspecteur Grosgurin ayant été obligé de s'arrêter et de s'aliter, en proie à un accès de fièvre pernicieux très grave, le mandarin commença à menacer les habitants de représailles et écrivit au gouverneur siamois d'Houthène, sur la rive droite du Mékong, le pressant de venir avec tout le monde à Kieukée pour le délivrer.

» Quelque temps après, l'inspecteur Grosgurin étant toujours malade dans une paillotte laotienne, une troupe de 200 Siamois armés arriva de Houtine. Le mandarin siamois, suivi de trois officiers de cette troupe, demanda à Grosgurin un entretien. Les miliciens de l'escorde voulurent prendre leurs armes, mais Grosgurin le leur défendit disant que les Siamois venaient, non pour se battre, mais pour s'entretenir avec lui. Cependant, à peine entré, et après avoir adressé quelques paroles à Grosgurin, le mandarin, dirigeant son revolver sur ce dernier, le tua d'un coup à la tête.

» En entendant le coup de revolver qui était sans sans doute le signal convenu, les Siamois se jetèrent sur les armes des miliciens et en assassinèrent 17. les trois autres ayant pu s'échapper et regager le poste français de Cammon, où ils ont rapporté ces détails qui concordent pleinement d'ailleurs avec le récit fait par les habitants. »

L'AFFAIRE

DES DOCUMENTS ANGLAIS DÉROBÉS

Paris, 26 juin. — Une agence officieuse communique la note suivante : « En réponse à des allégations contenues dans l'*Estafette* et reproduites dans le *Paris*, M. Flourens nous fait savoir qu'il n'a jamais vu ni connu le nommé Norton, qu'il n'a par conséquent jamais écrit de lettre pour le recommander.

»M. Flourens poursuit en diffamation l'*Estafette* devant la cour d'assises, à raison de l'article publié par ce journal, dans son numéro du 26 juin, et intitulé *M. Flourens*.»

Arrestations probables

A la suite des interrogatoires déjà subis par Norton, deux arrestations nouvelles sont annoncées comme imminentes. Elles auront lieu — nous dit-on — aujourd'hui ou demain, suivant l'importance que le juge d'instruction peut y attacher.

Le président du conseil se fait tenir au courant de toute la procédure ouverte au sujet des faux documents fournis par Norton. Chaque jour on lui envoie du Palais de Justice un compte rendu des faits qui ont pu se produire au cours de l'instruction; et il suit très assidument cette affaire qui parait beaucoup l'intéresser.

Vous y êtes !

La note suivante du *Soleil* est fort commentée :

« A propos de la liste, on fait remarquer qu'elle ne porte aucun cachet officiel, soit de l'ambassade, soit du gouvernement britannique. Au haut de la feuille se trouve seulement un timbre aux armes d'Angleterre, mais beaucoup d'Anglais se servent d'un papier semblable pour leur correspondance.

» Dans un groupe, on rappelle que jeudi, avant la séance, M. Clémenceau aurait dit à M. Burdeau, en parlant de la liste : « Vous y êtes aussi. » Il serait intéressant, dit un député, de savoir de qui M. Clémenceau tenait ce renseignement. »

Dès vendredi matin, en rendant compte de la séance de la veille, un journal opportuniste, le *Progrès de Lyon*, racontait ainsi l'incident que rapporte le *Soleil* :

« On a pu remarquer à ce moment comme une altercation entre M. Clémenceau et M. Burdeau. Ce n'était point une altercation, bien que M. Clémenceau parlât avec une vivacité extrême. Pour dominer le bruit qui emplissait la salle, M. Clémenceau, assez éloigné de M. Burdeau, criait à celui-ci : « Exigez la liste des traîtres, exigez-la. *Je vous assure que vous y êtes.* »

Les papiers saisis à la « Cocarde »

Toute la matinée a été employée par le juge à examiner les papiers saisis hier au cours des perquisitions faites chez M. Ducret à Neuilly et dans les bureaux de la *Cocarde*.

Parmi ces papiers, il n'y en a aucun se rapportant à l'affaire des faux documents anglais.

Importante découverte

Paris, 26 juin. — Le *Journal des Debats* dit :

« *Si l'on en croit* les bruits circulent à la préfecture de police, l'affaire des dossiers de M. Millevoye ne tarderait pas à entrer dans une nouvelle phase.

» M. Lozé, préfet de police, aurait recueilli certains renseignements concernant la façon dont l'affaire a été *préparée et conduite* pour provoquer et amener l'incident parlementaire de jeudi dernier.

» On connaîtrait le nom de la personne qui a fourni les fonds ainsi que le but qu'on se proposait en créant cette affaire.

» *Le* plus grand mystère est gardé sur toutes les recherches faites par la Préfecture. M. Lozé aurait informé M. Atthalin, des faits parvenus à sa connaissance. »

L'instruction

Paris, 26 juin. — M. Atthalin, juge d'instruction, a interrogé ce matin M. de Sancit, administrateur de la *Cocarde*.

Cette après-midi, le juge d'instruction a reçu M. de Morès et lui a remis les documents dont nous parlons plus haut.

Il a été dit que M. Marinoni, directeur, et M. Judet, chef du service public du *Petit Journal* avaient été convoqués par M. Atthalin.

M. Judet dément cette nouvelle aussi bien en ce qui le concerne qu'en ce qui concerne M. Marinoni, actuellement absent de Paris.

M. Judet déclare avoir eu communication seulement des papiers de M. Millevoye.

Paris, 3 h. 30. — Norton vient d'être amené au Palais pour être entendu par M. Atthalin, juge d'instruction. M. de Morès est toujours dans le cabinet du juge. On suppose que Norton sera confronté avec lui.

Paris, 26 juin. — Aucun commissaire de police aux délégations judiciaires n'a été chargé d'opérations nouvelles aujourd'hui par M. Atthalin au sujet de l'affaire des faux papiers. M. Clément a seulement été invité par le juge à se tenir à sa disposition dans son bureau, cette après-midi, afin d'accompagner le magistrat qui a décidé d'aller aujourd'hui lever les scellés chez M. de Cesti.

M. Delamotte, employé à l'administration de la *Cocarde*, était convoqué pour midi. Diverses personnes de l'entourage de M. Ducret ont été encore appelées à l'instruction. On cite plusieurs noms, mais le magistrat n'a voulu nous en confirmer aucun.

A la Chambre

Paris, 26 juin. — La marche de l'instruction de cette affaire est très attentivement suivie à la Chambre. On y demeure frappé du mystère qui continue a planer sur les origines comme sur la trainée de ce que d'aucuns appellent un complot.

Radicaux et constansistes (et dans ces derniers il faut compter les modérés) continuent à se jeter la pierre. Il importe de noter combien les radicaux paraissent gênés de ce que la remarque ait été faite qu'ils connaissaient non seulement l'existence mais encore la teneur de la liste des pensionnés.

Dans les couloirs, MM. Dreyfus et Pelletan notamment s'efforçaient d'établir que les renseignements leur avaient été fournis à la dernière heure par les opportunistes.

M. Pelletan, cependant, éprouvait quelque embarras à expliquer comment, samedi soir, il avait pu écrire les articles que nous avons signalés et où il se promettait de forcer M. Millevoye à tout dire et à tout lire.

On commence assez facilement à admettre dans le monde politique que les auteurs de cette scandaleuse mystification sont les radicaux que le gouvernement aurait aidés dans la mesure du possible.

Quant au but poursuivi c'est bien comme nous l'expliquions hier, la concentration des radicaux et des radicaux-socialistes dirigée contre les modérés et les conservateurs.

C'est au surplus, l'opinion d'un député de l'extrême gauche, qui disait naguère : « Nous travaillons à la constitution d'un parti dont la droite sera formée des opportunistes actuels, dont le centre sera le groupe radical-socialiste et la gauche composée de socialistes de toutes les écoles. »

Les évènements de cette semaine seraient la préparation de ce mouvement. Aussi, accepterions-nous assez facilement la prédiction suivante d'un député du centre : « L'affaire des documents s'en tirera dans quelques jours parce que les radicaux et le gouvernement ont intérêt à le faire ».

Ils laisseront planer sur quelques-uns les soupçons d'une entreprise scandaleuse, condamneront Norton pour la forme et passeront l'éponge comme on l'a fait pour Panama, se félicitant d'avoir renoué une concentration qui s'en allait à vau-l'eau.

Dernières Nouvelles

Norton et M. de Villeneuve

Paris, 26 juin, — La *Cocarde* publie un long interview de M. le marquis de Villeneuve, député de la Corse, lequel a déclaré que Norton se présenta chez lui le 19 mars dernier pour l'entretenir de la création d'un journal.

Norton dit à M. de Villeneuve qu'il avait entre les mains de quoi faire une campagne intéressante.

L'entrevue n'eut pas de suite, mais M. de Villeneuve déclare aujourd'hui que Norton venait tâter le terrain pour tacher de vendre des documents quelconques.

La *Cocarde* en tire cette conclusion que si dès le mois de mars dernier Norton cherchait à placer des faux papiers qu'il avait fabriqués, ce n'est pas M. Ducret qui a pu les lui dicter ainsi qu'on l'en accuse.

On annonce la démission de M. Rateau, rédacteur parlementaire à la *Cocarde*.

Une intéressante révélation

Paris, 26 juin. — D'après une personne digne de foi, M. Clémenceau aurait déclaré ce soir que la veille de l'interpellation Millevoye, M. Dupuy l'aurait prévenu, lui. Clémenceau, que les documents qui venaient de lui être *montrés par MM. Déroulède, Milleveye et de Morès étaient* apocryphes.

L'instruction

Paris, 26 juin. — A 4 heures 1/2, M. de Morès a été confronté avec Norton. Après cette confrontation, Norton a quitté le cabinet de M. Atthalin, restant dans l'un des couloirs sous la surveillance d'un garde à la disposition du magistrat instructeur.

M. Atthalin a laissé alors M. de Morès continuer sa déposition.

M. Goron a eu une entrevue avec le juge qui n'a pas encore entendu M. Maigré, ancien agent de la sûreté, au service de M. de Morès.

A 6 heures, Norton est introduit de nouveau chez M. Atthalin et confronté une seconde fois avec M. de Morès.

Un rédacteur du *Temps* a pu causer avec M. Maigre qui a raconté de quelle façon il s'est fait remettre par Mme Norton les dix-mille francs que son mari avait touchés.

M. Maigré aurait d'abord éloigné Norton de son domicile en lui faisant prévoir qu'il serait arrêté. Norton crut M. Maigré sur parole et alla coucher à l'hôtel.

Pendant ce temps, l'ex-agent de sûreté se rendait chez Mme Norton et se faisait remettre l'argent sous prétexte de le remettre en lieu sûr.

M. Maigré a rendu les 10,000 fr. à M. Millevoye contre reçu. Il nous assure que ces dix mille francs appartiennent à MM. Millevoyé, de Morès et de Cesti; 5,000 au premier, 2,000 au second et 3,000 au dernier.

A 7 heures, M. de Morès a quitté le cabinet de M. Atthalin.

Norton déclare les documents authentiques

Paris, 26 juin. — C'est M. de Morès lui-même qui a demandé a être confronté avec Norton et à pouvoir l'interroger.

A brûle-pourpoint, M. de Morès dit à Norton : « Vous êtes accusé d'être un espion anglais. »

Norton aussitôt s'emporte : « S'il en est ainsi, dit il, je vais dire la vérité. J'ai menti jusqu'à présent. Toutes les pièces que j'ai fournies sont authentiques. J'en ai d'autres, d'ailleurs, qui sont en lieu sûr qui me serviront à l'établir.»

M. Atthalin intervient en disant : « Norton, ce que vous dites-là est très grave.

Norton répond : « Je le sais, et je le maintiens, j'en ai assez d'être torturé. Tous les documents que j'ai livrés viennent directement de l'ambassade d'Angleterre. Je suis prêt à le prouver en cour d'assises.»

M. de Morès et Norton ont fini à cet interrogatoire.

La *Libre Parole* en enregistrant ces renseignements émanant de son collaborateur, M. de Morès, ajoute :

« Norton a-t-il dit vrai ? Tout porte à le croire.

»L'affaire entre dans une phase nouvelle. Le retour précipité de lord Dufferin est une indication que le gouvernement fera bien de ne pas négliger. »

Paris, 26 juin. — Dans une interview avec un de nos confrères, Maigré a déclaré que, pendant la séance de jeudi, Norton était caché sous sa surveillance dans une propriété sûre des environs de Paris ou ils étaient tenus au courant de ce qui se passait à la Chambre.

Norton se montra désespéré en apprenant la tournure que prenait la séance.

Cornélius Herz

Londres, 26 juin.—Contrairement au bruit qui a couru, Cornélius Herz n'est pas mort, son état est toujours des plus critiques. Le dénouement semble prochain.

Depuis vendredi, le docteur Frayer ne quitte presque plus le malade. Il a passé toute la nuit dernière à Tankerville-hôtel.

Paris, 26 juin. — D'après le *Figaro* de demain, le dernier bulletin de Cornélius Herz serait : Crachements de sang inquiétants s'ils persistent, mais le malade a toute sa connaissance malgré son extrême faiblesse.

Les papiers de Cornélius Herz

Paris, 26 juin. — M. Andrieux, questionné par un reporter du *Gaulois* au sujet de Cornélius Herz, a dit que les papiers du moribond et notamment sa volumineuse correspondance avec le gouvernement français doivent être actuellement cachés en Amérique où Cornélius Herz a encore une partie de sa famille.

M. Andrieux estime que la partie des papiers saisis en Angleterre après une demande d'extradition qui était prévue par l'intéressé doivent être sans grande importance.

Quoiqu'il en soit, si les documents de Cornélius Herz sont publiés, M. Vallé devra vivement modifier les conclusions si bizarres de son rapport.

L'IMPORTATION DES LAINES

PAR LE PORT DE DUNKERQUE

Ainsi que nos *Mouvements maritimes lainiers les comportaient*, plusieurs arrivages de laines de diverses provenances étaient attendus incessamment à Dunkerque ; celles d'Algérie entr'autres ont commencé à foisonner ; par le steamer *Morbihan*, une importante quantité de laines pour Roubaix et Tourcoing, a été débarquée à Dunkerque du 24 au 25 courant; par le steamer *Ville-de-Malaga*, environ 1950 balles laine de la même provenance et pour nos cités industrielles, ont été déchargées du 24 au 25 courant; puis, par le steammer *Ville-d'Alger*, 2000 balles laine d'Alger, Oran et Philippeville, devaient être arrivées à Dunkerque le 26 courant; et ensuite, par le steamer *Calvados*, attendu de ces provenances et qui doit arriver cette semaine à Dunkerque, porteur d'un lot important de laine, et ainsi de suite. Espérons que ces efforts seront encouragés par une protection effective de la navigation française.

De la Plata, les arrivaves sont un peu plus restreints momentanément, bien qu'il y en ait continuellement; mais les importations sont un peu plus faibles; cependant, il y en aura sans interruption — plus ou moins — jusqu'à l'époque de la tonte nouvelle. Ainsi le steamer *Canadian* a déchargé du 25 au 26 courant à Dunkerque, 966 balles laine de Buenos-Ayres et de Montevidéo pour Roubaix et Tourcoing, nous aurons ensuite le steamer *Ville de Montevidéo* avec 2000 balles laine et le steamer *Entre-Rios* avec environ 1600 balles qui arrivent prochainement.

D'Australie, les arrivages ont été assez abondants, mais de cette provenance éloignée, il serait à souhaiter dans l'intérêt général que les laines de nos industriels du Nord, y vinssent directement et plus promptement; ce sont toujours ces transbordements indéfinis qui causent des retards inappréciables dans les époques de *livraison. Nous* en reparlerons plus longuement ultérieurement.

Les cotons des Indes, nous arrivent assez régulièrement par petites parties; mais incessamment des lots d'importances notables nous arriveront par Dunkerque.

Les lins de Russie ont commencé depuis quelque temps déjà leur apparition en stocks formidables, importés qu'ils sont cette fois par de grands steamers. Actuellement, ces arrivages sont continués et dureront tout l'été et même au-delà, si les froids ne s'en mêlent pas trop vite.

M. TORGED.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 26 juin.

Présidence de M. CASIMIR PÉRIER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L' « Officiel » à 5 centimes

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Guichard tendant à la création d'un journal officiel du soir donnant les comptes-rendus in-extenso de la veille avec les scrutins publics des séances des Chambres, à 5 centimes le numéro et par abonnement de 12 fr. par an.

L'urgence est déclarée et la proposition de loi est prise en considération.

L'ADMINISTRATION DE L'ALGÉRIE

Question de M. Letellier

M. LETELLIER prie M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien confirmer les assurances données par son prédécesseur concernant la question de la réorganisation de l'Algérie, depuis longtemps pendante devant le Sénat.

M. DUPUY. — J'ai déjà fait connaître mon sentiment à la haute assemblée.

M. CHICHÉ. — Il n'y a pas de haute assemblée (Rires).

M. DUPUY. — J'ai fait connaître au Sénat que je me proposais, de saisir la Chambre de la question algérienne.

Le gouvernement ne prendra aucun décret, aucune résolution sans que la Chambre ait été consultée.

L'incident est clos.

Le rengagement des sous-officiers

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au rengagement des sous-officiers.

Le projet de loi est adopté sans débat.

Les cadres de l'armée

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs des armées active et territoriale.

La Chambre ordonne le renvoi du projet de loi à l'examen de la commission du budget.

Les halles centrales de Paris

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Cluseret, tendant à réglementer les halles centrales de Paris.

Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Les droits sur les avoines

M. THOMPSON. — J'ai l'honneur de déposer au nom de la commission des douanes un rapport sur les propositions tendant à suspendre ou à réduire les droits de douane sur les avoines, orges et maïs. Je demande à la Chambre de fixer la discussion des conclusions de ce rapport en tête de l'ordre du jour de samedi.

La Chambre adopte la date à samedi.

Les lois sur l'hygiène publique

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets et propositions de loi concernant l'organisation de l'hygiène publique, la protection de la santé publique, l'assainissement des logements insalubres, et l'organisation de l'administration de la santé publique.

M. LE DOCTEUR LENGLET, rapporteur. — J'appelle l'attention de la Chambre sur la nécessité de reviser les lois nombreuses concernant l'hygiène publique, et qui sont insuffisantes.

BOURSE DE PARIS DU 27 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 05	3 0/0			98 15	97 93	98
106 22	4 1/2 0/0					106 10
93 07	Italien			92 95	93 ..	90 92
3920 ..	Banq. de France				3845 ..	3852 ..
147 ..	B. d'Escompte			147	147	
655 ..	Banq. de Paris			656	656 ..	
983 ..	Crédit Foncier			990 ..	990 ..	992 ..
763 ..	Créd. Lyonnais			763	762 ..	
145 ..	Crédit Mobilier			118 ..	115 ..	115 ..
1510 .	Lyon					
1902 .	Nord				1904 .	1906 ..
18 ..	Panama				18 ..	18 ..
2657 .	Suez			2630 ..	2686 ..	2686 .
1390 ..	Gaz			1380	1380 ..	1380 ..
648 ..	Autrichiens			647 ..	647 ..	
228 ..	Lombards			226 ..	226 ..	226 .
158 ..	Nord Espagne			155 ..	155 ..	157 .
193 ..	Saragosse				193 ..	192 ..
	Méridionaux				669 ..	666 ..
	Métaux					
506 87	Egypte				507 18	506 87
9615/16	Hongrois		./..	./.	9615/16	9625/32
22 12	Turc			22 12	22 12	22 10
598 75	Banq. Ottomane			597 81	598 12	597 81
66 5/8	Extérieure			6617/32	66 5/8	66 5/8
394 25	Rio-Tinto			381 25	379 37	380 .
117 50	Tharsis				117 50	118 12
22 7/8	Portugais		./	2213/16	2213/16	2213/16
.. ./.	Consolidés					
.. ./.	Russe 1880					
99 60	Russe consolidé			99 60	99 55	99 55
78 60	Russe nouveau			78 75	78 75	78 70
	Fonc. d'Autriche					
461 ..	Dynamite					158 .
	3 0/0 nouveau					
	Alpines					115 ..
143 .	Câbles					
69 15	Russe Orient			69 10	69 05	69 20
525 ..	Impérial					523 ..
87 ..	Mobilier espag.					85 ..
	3 0/0 amorties					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1883					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest (act.)					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 27 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.
Lille 60, r. 100	115 50	114 50
» 63, r. 100		138 75
» 68, r. 500		520 ..
» 77, r. 500		503 ..
» 84, r. 400		403 50
» 84, 1/4		103 ..
» 87, r. 400		403 ..
» 90, r. 500		500 ..
Roub.-Tourc.		48 ..
Amiens		120 ..
Dép. du Nord		108 50
Tourcoing 1878		510 ..
Armentièr. 86		515 ..
Douai, libérée		504 ..
» non lib.		504 ..
Verley, Decr.		1300 ..
Cie Platel et Cie		300 .
Crédit d. Nord		486 25
H. Devilder		1100 ..
Banq. ré. Nord		500 ..
Ce Esc. Roub.		
Gaz de Wazem		512 75
Le Nord, ass.		2800 ..
Union g. Nord		450 ..
St-Sauv. Arras		160 ..
Un. lin. Nord		140 ..
Constr. Anzin		
Ciments franç		270 ..
Estrée-Blanch		250 ..
Tramw Nord		40 ..
L. Allart, t. p.		400 ..
Id. 375 p.		
Chem Econom		502 ..
Delgutte et Cie	522 50	521 25
Ce Liquid R.-T.		
Eaux Dunkerq		530
Tréfilerie		1010 ..
Biache-St-V.		3500 ..
Denain Anzin.		455 ..
Usin Villerupt		450 ..

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
OBLIGATIONS		
Tramw. Nord.		432 50
Union lin. N.		465 ..
Gaz de Wazem		515 ..
Ch. d. fer Econ.		502 ..
Denain Anzin.		520 ..
Tréfilerie		507 50
CHARBONNAGES		
Aniche, 12e		10900 ..
Anzin, 100e d.	4450 ..	4430 ..
Blanzy		1780 ..
Bruay		12984 ..
Bully-Gren., 6e	2910 ..	2915 ..
Campagnac	725 ..	725 ..
Carvin		1230 ..
Courrières, 10e		3185 .
Crespin		185 ..
Douchy		2750 ..
Dourges		7200 ..
Drocourt, 1re s.	4700 ..	4700 ..
Escarpelle		2050 ..
Epinac		735 ..
Ferfay		390 ..
Fléchinelle c.5		375 ..
Fléchinelle		500 ..
Lens		28475 ..
Liévin		9550 ..
Marles 30 0/0.		13900 ..
Marles 70 0/0.		15550 ..
Meurchin	4700 ..	4707 50
Ostricourt		800 ..
Sincey-le-R.		3 75
Thivencelles		190 ..
Vicoigne et N.		18800 ..
OBLIGATIONS		
Bethune 1877.		460 ..
Blanzy 1876		525 50
Drocourt 1886.		540 ..
Fléchinelle 87.		250 ..
Marles 1886		519 50
Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 27 juin 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 126 50 à ... ..; 88 degrés, cote com., 49 .. à . ..; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre; huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible, offert 45 75 à .. ..; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 27 juin

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
98 . ./.	3 0/0	97 93 ./.
.. . ./.	3 0/0 1891	.. .. ./.
98 50 ./.	3 0/0 amortissable	98 50 ./.
106 03 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 02 1/2

Dernière Heure

De nos correspondants particuliers, et par FIL SPÉCIAL)

Un incident violent au Conseil municipal de Paris

Paris, 27 juin. — Hier, à l'Hotel-de-Ville, au cours de la discussion sur la Bourse du travail, une violente altercation s'est produite entre M. Froment-Meurice, conseiller bonapartiste du quartier de la Madeleine, et M. Caplain, du quartier de la Muette, nouvellement converti à la République, autrement dit rallié, à propos d'une phrase du discours de M. Caumeau visant *les résignés*.

M. Froment Meurice, qui avait levé la main pour souffleter M. Caplain, n'en a été empêché que grâce à l'intervention de quelques conseillers. M. Froment-Meurice ayant déclaré à M. Caplain qu'il pouvait se considérer *comme giflé, il est probable qu'il y aura constitution de* témoins.

Le voyage de Bretagne

Le *Journal officiel* publie ce matin la liste suivante des décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur que devait remettre le président de la République au cours de son voyage en Bretagne :

Officiers. — MM. Le Bastard, conseiller général du Finistère; Hovius, armateur à St-Malo; Rivron, président de la Chambre de commerce de Nantes.

Chevaliers. — MM. Morcel, maire de Rennes; Gascon, maire de Redon; Gasnier, maire de Saint-Nazaire; Alard, armateur à Nantes; docteur Malherbe, médecin en chef des hôpitaux de Nantes; Le Bouich, maire de Brech; Delobeau, maire de Brest; Nedellec, maire de Carhaix; docteur Le Gall de Saile, conseiller général des Côtes-du-Nord; Lemée Trebry, maire de Ploüer; Pichel, maire de Pré-en-Pail; Saint-Yves, publiciste; Joubaud, président de la chambre de commerce de Lorient.

Charron, Goupil, ingénieur des ponts et chaussées; Wassner, ingénieur en chef de la traction à la Compagnie d'Orléans; Viaud, capitaine d'infanterie en retraite; Liot, syndic des gens de mer; Pujet, professeur à la Faculté des sciences de Rennes; Le Coz, directeur du lycée de Saint-Brieuc; docteur Closmadeux, médecin à Vannes; Beau, directeur du musée de Quimper.

Exécution capitale à Saint-Mihiel

Bar-le-Duc, 27 juin. — L'exécution de Redt, l'assassin des époux Brul, vieillards habitant Harville, a eu lieu ce matin, à trois heures cinquante, devant la prison de Saint-Mihiel.

Dès trois heures, M. Deibler, arrivé de la veille, montait la machine à quelques pas devant la porte d'entrée de la prison, sur la route.

Les abords des rues sont gardés par des cordons de troupes et il est impossible à la foule, quoique peu nombreuse, d'approcher et même de voir. La consigne est très sévère pour tout le monde.

Vers trois heures et demie, MM. Pecheur, procureur de la République, Houdard, juge d'instruction, Puton, substitut, Martin, greffier, l'abbé Verjus, aumônier, assisté d'un vicaire, entrent dans la prison, suivis de M. Deibler et des aides. Ils annoncent à Redt que son pourvoi est rejeté.

Redt avait bien dormi. Lorsque le gardien lui frappe sur l'épaule et que M. Pecheur lui annonce que sa dernière heure est arrivée, Redt dit seulement : « Ah ! » et c'est tout,

Il reste seul un instant avec l'abbé Verjus et est ensuite livré aux exécuteurs qui procèdent à la toilette.

Redt est complètement anéanti, mort déjà pour ainsi dire de frayeur. On le porte presque de la prison à *l'échafaud, distant de 4 à 5 pas seulement, Seul, un fort* tremblement de tout le corps faisait reconnaître qu'il vivait encore.

Le corps a été conduit immédiatement au cimetière.

Le rôle de M. Maigre

Le *Gaulois* publie une conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec M. Maigre. Après avoir raconté comment il avait été mis en rapport avec Norton et comment il le cacha pendant deux jours, M. Maigre ajoute :

« Dix minutes après, j'étais chez Mme Norton. Elle attendait anxieuse à sa fenêtre.

» — Alfred, est-ce toi, cria-t-elle en me voyant descendre de voiture.

» — Oui, lui criai-je, c'est un ami !

» *Je montai précipitamment au troisième étage.*

» — Je viens vous chercher, dis-je à la jeune femme, de la part de votre mari.

» — Mon mari ? mais où est-il ?

» — Dans un hôtel où j'ai réussi à le cacher. La police est à poursuite.

» — Hélas ! elle sort d'ici. On a perquisitionné.

» — Que me dites-vous ? Mais les hommes qui sont dans l'escalier sont donc des policiers ?

» — Heureusement qu'ils n'ont pas trouvé l'argent. Les dix mille francs sont là, cachés dans une soupière. Prenez-les et portez-les à mon mari.

» Je ne me le fis pas dire deux fois. Je mis les billets de banque qui avaient échappé à la perspicacité de M. Touny dans mon portefeuille, et je dis à Mme Norton :

» — *Vous me connaissez, vous savez mon adresse.* Vous trouverez toujours cet argent. Je vais aller le mettre en lieu sûr. En attendant, courons rejoindre votre mari.

» En redescendant l'escalier, j'eus la précaution de lui rabattre son jupon sur la face. pour qu'elle ne vît pas *que les trois policiers que je lui avais dit être cachés* dans le corridor avaient disparu.

» Dans la voiture, Mme Norton me confia que son mari l'avait chargée de porter ces 10,000 francs dans la journée au Crédit Lyonnais. Elle n'avait pas osé se présenter aux guichets de cette administration.

» — Vous n'allez pas troubler le sommeil de votre mari; il faut lui dire que vous lui avez obéi et que les fonds sont au *Crédit lyonnais*. Il sera temps demain de le détromper.

» Mme Norton acquiesça à *mon désir.*

» Le lendemain, à midi, nous déjeunions tous trois, Mme Norton, le nègre et moi, à l'hôtel, où j'étais venu les rejoindre.

» Pendant le déjeuner, je dis incidemment à Norton :

» — Qu'avez-vous donc fait des dix mille francs que vous a remis M. Millevoye ?

» — Oh ! me répondit Norton, il ne me reste rien. J'ai dû remettre 8,500 francs à un intermédiaire qui m'a donné les pièces volées par lui à l'ambassade anglaise.

» Je me levai et je criai à Norton :

» — Vous en avez menti et vous êtes un misérable! Les dix mille francs, votre femme vient de me les rendre et ils sont, en ce moment, entre les mains de qui de droit.

» Je n'avais jamais vu pâlir un nègre. Norton était devenu blême. Il se leva et s'avança vers sa femme comme pour la saisir et la jeter par la fenêtre.

» — Oui, c'est moi, Alfred, disait la pauvre femme en tremblant.

» Tout à coup, Norton se calma presque instantanément et, très digne :

» — *Elle a bien fait, après tout. Je ne veux pas de l'ar*gent de ces gens-là et je leur en fais cadeau.

» Il se dirigea alors vers l'escalier de l'hôtel après avoir pris son chapeau.

» J'ai compris qu'il voulait fuir. Je l'arrêtai.

» — *Vous m'appartenez, lui dis-je, et vous allez venir* chez le juge d'instruction avec moi. D'ailleurs, vous ne craignez rien?

» Vous avez raison. Je n'ai pas peur, et j'y vais!

» Une demi-heure après, Norton entrait dans le cabinet du juge. »

Explosion dans une poudrerie

Une explosion s'est produite à la poudrerie de Sevran-Livry (Seine et-Oise) :

Hier matin, les ouvriers de la poudrerie étaient depuis peu à leur poste, quand tout à coup on entendit une explosion terrible. Au même instant les vitres du bâtiment occupé par le directeur volaient en éclats.

Le premier moment de stupeur passé, on put se rendre compte d'où venait l'explosion et on constata alors que c'était le bâtiment portant le n° 30 qui venait de sauter.

Peu d'instant auparavant, un ouvrier nommé Serry était occupé, dans ce local, à concasser de la poudre de chasse ordinaire. Serry avait-il commis une imprudence et occasionné par *son imprudence cette épouvantable explo*sion ?

On ne le saura jamais, car la force de l'explosion a été telle que le petit bâtiment a été du coup complètement rasé, et que l'infortuné Serry a été haché, à tel point qu'on n'a pu retrouver de lui que quelques morceaux de chair, littéralement réduits à l'état de bouillie.

Tout autour du bâtiment détruit les arbres étaient fauchés et, par endroits, le sol lui-même était entièrement défoncé. Il y avait dans le bâtiment n° 30 douze cents kilos de poudre. On comprend aisément après cela que les dégâts aient été aussi considérables.

Serry, la malheureuse victime de cette explosion, était âgée de trente-huit ans. Marié et père de deux enfants, il habitait Vaujours, petite localité voisine de Sevran. Il était employé depuis neuf ans à la poudrerie.

Les dégâts se sont fait sentir dans un rayon de deux cents mètres.

Un grand nombre d'ouvriers ont été atteints par des éclats de vitres ou ont reçu des tuiles sur la tête, mais leurs blessures n'offrent pas de gravité,

Une rencontre imminente

Paris, 27 juin. — Une rencontre est imminente entre deux personnages appartenant à la plus haute aristocratie madrilène. Il s'agirait d'une intrigue où l'honneur de deux familles est en jeu.

A la suite de lettres intimes lues en public et de propos désobligeants tenus de part et d'autre, un membre d'une de ces familles a mis en demeure le représentant de l'autre famille ou d'épouser ou de se battre *à mort*

Les adversaires, au lieu de choisir un endroit dans les environs de Madrid ou de la frontière, ont décidé de se battre à Paris.

L'un des adversaires est arrivé il y a deux jours. L'autre est attendu incessamment.

L'affaire en est là.

Les pêcheries de Terre-Neuve

Saint-Jean-de-Terre-Neuve, 27 juin. — Le capitaine du navire britannique le *Pelican* a fait afficher dans la baie de Saint-George qu'il interdit à la population de vendre du hareng, à moins que ce ne soit aux bateaux de pêche français Le prix est fixé à un dollar par baril.

Il est interdit aussi de pêcher la morue dans un certain périmètre réservé aux Français.

Ces mesures ont soulevé une vive émotion dans la population, qui les considère comme despotiques et en contradiction avec les droits des sujets britanniques.

Chambre des Députés

Séance du mardi 27 juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

Les faux papiers

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. le Garde des Sceaux une lettre par laquelle il me demande de lui faire remettre les documents déposés sur le bureau de la Chambre au cours de la séance du jeudi 22 juin, concernant l'affaire Norton-Ducret.

La Chambre ordonne la communication de ces documents à M. le Garde des Sceaux.

La fraude dans le commerce des vins

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de loi de M. Yves Guyot, ayant pour objet de modifier l'article 3 de la loi du 11 juillet 1891, tendant à réprimer la fraude dans le commerce des vins.

La commission d'initiative conclut au rejet de la prise en considération.

M. YVES GUYOT. — La loi de 1891 fixe à deux grammes la quantité du plâtre contenue dans les vins.

Je demande que pour les vins et liqueurs, cette quantité puisse être portée à six grammes.

Si cette proposition n'était pas adoptée à partir du 1er juillet prochain, tous les vins et liqueurs que possèdent les restaurateurs pourraient être saisis.

SÉNAT

Séance du mardi 27 juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président.

La séance est ouverte à 2 h, 05.

Le Crédit Foncier

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Blavier sur le Crédit Foncier.

M. BLAVIER. — Dans la pensée de ses éminents fondateurs, le Crédit Foncier de France a été créé en 1852 avec un privilège pour venir en aide à l'agriculture et à la propriété foncière.

Cet établissement devrait occuper aujourd'hui la première place parmi nos institutions financières et cependant, il n'en n'est rien. A quoi tient cet état de choses.

Le 23 *novembre dernier, je vous en ai donné la raison.* Elle tient à la situation antistatutaire du gouvernement du Crédit Foncier.

Je n'ai pas hésité de faire la lumière complète, sur cette situation, je viens aujourd'hui demander à M. le *ministre des finances qui a en mains* le rapport de ses fonctionnaires, quelles sont leurs conclusions.